



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS D'ÉLECTION PARTIELLE AUX ÉLECTEURS  
DU DISTRICT 3, VILLE DE SAINT-LAZARE**

(Arts 99 et 339 de la

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c. E-2.2)

- [1.] Le poste de conseiller du district numéro 3 à la Ville de Saint-Lazare est ouvert aux candidatures à la suite de la démission de monsieur Martin Couture, proclamé à ce titre lors des élections de novembre 2017.
- [2.] Toute déclaration de candidature à ce poste doit être produite au bureau de la présidente d'élection. Tout dépôt pourra être effectué aux dates et pendant les heures suivantes :

a.) Pour la période du **26 avril au 9 mai 2019** :

	de	à	et de	à
<b>Dimanche</b>				
<b>Lundi</b>	9 h	12 h	13 h 30	16 h
<b>Mardi</b>	9 h	12 h	13 h 30	16 h
<b>Mercredi</b>	9 h	12 h	13 h 30	16 h
<b>Jeudi</b>				
<b>Vendredi</b>	9 h	12 h		
<b>Samedi</b>				

- b.) Le **vendredi 10 mai 2019** : le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de manière continue.
- c.) En tout temps, les gens devront se présenter à la réception de l'hôtel de ville où est localisé le Service du greffe et du contentieux.
- [3.] Si plus d'un candidat pose sa candidature au poste de conseiller du district numéro 3, un scrutin sera tenu le **dimanche 9 juin 2019 de 10 h à 20 h**. Un vote par anticipation est aussi possible de 12 h à 20 h le dimanche 2 juin 2019.

Madame Marie-Hélène Brunet est nommée pour agir à titre de secrétaire d'élection et d'adjointe à la présidente d'élection.

La présidente d'élection et la secrétaire d'élection désignées ci-dessus peuvent être jointes comme suit :


Bureau : 1960, chemin Sainte-Angélique  
Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3

Téléphone : 450 424-8000, poste 266

Télécopieur : 450 455-3877

Courriel : [election@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:election@ville.saint-lazare.qc.ca)

*La présidente d'élection,*

  
Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M., O.M.A.  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

Notre ☎ : 0210-240 (40 690)

Copie certifiée conforme de cet avis a été transmis au Directeur général des élections conformément à l'article 99 de la LÉRM.

Z:\0200 - GC\0210 - Élections et référendums\0210-200 Élections\0210-250 Scrutins\2019\40690\_AP\_élections\_scrutin et résultats\AP\_élections\2019-03-18\_AP.docx